



Législature	:	2016 – 2021
Année	:	2021
Séance	:	1

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 21 JUIN 2021

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
	HOMMAGES	3
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU	
	7 DÉCEMBRE 2020	3
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL	4
5.	COURRIER	5
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
6.1	Résultats des élections communales et municipales du mois de mars 2021	7
6.2	Votations fédérales du 7 mars 2021	8
6.3	Votations fédérales du 13 juin 2021.....	9
7.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX	10
7.1	ASEL	10
7.2	ASIJ.....	10
7.3	ORPC.....	12
8.	PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL AU CONSEIL COMMUNAL « FIXATION DES INDEMNITÉS ET JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 ».....	12
9.	PRÉAVIS 02/2021 – RAPPORT DE GESTION 2020	13
10.	PRÉAVIS 01/2021 – RAPPORT DES COMPTES 2020	17
11.	PRÉAVIS 03/2021 – MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DU SDIS « CŒUR DE LAVAUX », RÉVISION DE SON ANNEXE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE LA SECTION JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU SDIS « CŒUR DE LAVAUX »	20
12.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	20
13.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	25

Ouverture de la séance, salutations et bienvenue

M. le Président Christian Aeschlimann ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la Secrétaire du Conseil communal, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier communal, MM. les Huissiers, les représentants de la presse ainsi que le public. Il souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du Conseil communal.

1. APPEL

Présidence : M. Christian Aeschlimann

Sont excusés :
Mme Marie-Claude Meriem
Mme Isabelle Müller
Mme Maud Müller
Mme Béatrice Posse
M. Pierre-Félix Duvoisin
M. Philippe Grosfillier
M. Jean-Pierre Werly

Absences non excusées Mme Berthe Vaney
M. Stefan Giardiello

Sont présents : 49 Conseillères et Conseillers puis 50 suite à l'assermentation

HOMMAGES

M. le Président a une pensée pour toutes celles et ceux dans l'assemblée qui ont été touchés par la perte d'un être cher ces derniers mois. Il pense tout particulièrement à M. le Conseiller Viesturs Simanis qui a perdu son père M. Janis Simanis en février 2021. M. le Président invite l'assemblée à se lever et observer un instant de silence afin de leur rendre hommage. Remerciements sont donnés de la part de M. le Président du Conseil pour cet hommage.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le procès-verbal soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été envoyé le 11 mai 2016.

Entre-temps, le Bureau a reçu :

- Le 31 mai 2021 : Une interpellation du groupe Les Vert·e·s, par le biais de Mme la Conseillère Lara Graz, s'intitulant « Elaboration d'un Plan climat pour la Commune de Savigny ».
- Le 20 juin 2021 : Une initiative de M. le Conseiller Stéphane Kay, intitulée « Initiative pour la création d'une Commission Permanente d'Urbanisme »

L'interpellation ainsi que l'initiative seront traitées au point 13 « Divers et propositions individuelles ».

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2020
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des conseils intercommunaux
8. Préavis du Bureau du Conseil au Conseil communal « Fixation des indemnités et jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2021-2026 »
9. Préavis 02/2021 – Rapport de gestion 2020
10. Préavis 01/2021 – Rapport des comptes 2020
11. Préavis 03/2021 – Modifications du Règlement intercommunal du SDIS « Cœur de Lavaux », révision de son annexe et adoption d'un règlement de la section jeunes sapeurs-pompiers du SDIS « Cœur de Lavaux »
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

En remplacement de M. le Conseiller Nicolas Reymond, démissionnaire, un siège attribué au groupe PLR est vacant. M. Patrick Jaques est invité à venir devant l'assemblée afin de prêter serment. M. le Président demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Après la lecture du serment, M. Patrick Jaques, appelé par son nom, lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

M. le Président prend acte de la promesse de M. Patrick Jaques et le déclare membre du Conseil communal de Savigny pour la législature 2016 - 2021. Il l'invite à prendre place au sein de l'assemblée et lui remet le classeur des Règlements communaux, sous les applaudissements.

Les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 50.

5. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil du 7 décembre 2020, le Bureau a reçu et traité le courrier suivant :

15.12.2020 Courriel du Bureau électoral cantonal transmettant les informations utiles au bon déroulement de la votation fédérale du 7 mars 2021.

22.12.2020 Courriel de Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informant que la date de la votation sur le référendum communal sur l'achat de l'hôtel-restaurant des Alpes a été fixée au 7 mars 2021.

Daté du 03.01.2020, courrier reçu le 3 janvier 2021

M. Nicolas Reymond démissionne du Conseil communal et également de son mandat de Président de la Commission de recours en matière d'impôts.

11.01.2021 Courrier d'annulation du Conseil communal du 1^{er} mars 2021, suite au courriel reçu de Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori juste avant les fêtes de fin d'année.

12.01.2021 Courriel de M. André Peissard, suite à l'annulation du Conseil communal du 1^{er} mars 2021, concernant la réponse à donner par la Municipalité pour l'amendement de la COFIN sur préavis des Alpes dans un délai de 6 mois au maximum, donc depuis le 5.10.2020.

13.01.2021 Courriel de M. Jean-Jacques Schumacher qui souhaite connaître les raisons de l'annulation du Conseil communal du 1^{er} mars 2021, en raison du référendum des Alpes d'une part et projet Coop et commission d'urbanisme d'autre part.

15.01.2021 Reçu note d'information relative aux élections communales 2021 et mesures de lutte contre le coronavirus, note ensuite transmise à tous les membres du Conseil.

07.03.2021 Elections, votations fédérales et référendum.
De nombreux courriels et séances d'organisation ont eu lieu à ce sujet, avant et après le 7 mars 2021.

-
- 27.03.2021 Envoi à toutes les Conseillères et tous les Conseillers du périodique pour les Communes « Canton-Communes ».
- 27.03.2021 Envoi à toutes les Conseillères et tous les Conseillers des « Actualités » de l'Union des Communes Vaudoises.
- 28.03.2021 Le 2^{ème} tour des élections à la Municipalité a nécessité différents courriels et séances d'organisation.
- 06.04.2021 Election tacite de Mme la Syndique. Courriels et procès-verbaux.
- 13.04.2021 Calendrier de la Préfecture du district de Lavaux-Oron transmis aux chefs de groupe afin qu'ils puissent prévenir les membres qui seront pressentis pour être délégués aux associations ASEL, ORPC, ASIJ, à compter du 1^{er} juillet 2021.
- 14.04.2021 Election de Mme Mireille Roquigny, en remplacement de Mme Nicole Félix, élue au 2^{ème} tour à la Municipalité ; courriels et courriers en amont de cette élection.
- 16.04.2021 Courriel aux Conseillères et Conseillers : la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 21 juin 2021.
- 16.04.2021 Courriel aux scrutateurs suppléants : invitation à fonctionner en tant que scrutateurs provisoires à l'assermentation du 23 juin 2021.
- 27.04.2021 Courriel de Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori : ordre du jour provisoire du 21 juin 2021.
- 27.04.2021 Courriel et courrier de Mme Laurence Wuarchoz : renonciation à siéger lors de la nouvelle législature 2021-2026.
- 27.04.2021 Instructions reçues des Droits politiques concernant les votations fédérales du 13 juin 2021.
- 28.04.2021 Courriel de Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori : ordre du jour de la séance d'assermentation du 23 juin 2021.
- 28.04.2021 Courriel de Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori : information au sujet du remplacement de l'huissier M. Christian Feusi, élu au Conseil communal.
- 03.05.2021 Courrier formel de la Municipalité demandant que le Conseil communal soit convoqué pour le 21 juin 2021.
- 06.05.2021 UCV-Info - Sondage de fin de législature, rapport annuel de l'UCV, formations, cartes journalières CFF, etc.
- 06.05.2021 Courriel du Canton de Vaud : COVID-19, levée de l'interdiction d'accès du public aux séances des conseils communaux et généraux.

- 07.05.2021 Précisions du Canton de Vaud quant à la levée de l'interdiction ci-dessus.
- 11.05.2021 Courriel de M. Didier Bérard, président du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois demandant s'il est bien prévu que trois conseillers seront assermentés en vue de fonctionner au sein de l'ASEL, et la date de ladite assermentation.
- 19.05.2021 Appel aux communes de Madame Lucia Mury, La guilde des travailleurs.
- 31.05.2021 Courriel de Mme Lara Graz : interpellation déposée par les Vert·e·s relative à l'implantation d'un plan climat.
- 31.05.2021 Courriel du Canton de Vaud : note d'information pour la lutte contre le coronavirus séances de conseils communaux/généraux, d'installation des nouvelles autorités et scrutin du dimanche 13 juin 2021.
- 01.06.2021 Courriel de Madame Francine Medana : la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) se déroulera le 15 juin 2021.
- 08.06.2021 Courrier de remerciement du Bureau électoral cantonal quant à la bonne tenue des élections communales.
- 18.06.2021 Courriel de M. Peter Weier : petite précision à apporter sur le tableau 2021-2026 du préavis du Bureau au Conseil concernant les jetons de présence.
- 20.06.2021 Initiative déposée par M. le Conseiller Stéphane Kay, intitulée « Initiative pour la création d'une Commission Permanente d'Urbanisme

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Résultats des élections communales et municipales du mois de mars 2021

Conformément à l'art. 29 du Règlement du Conseil, M. le Président communique au Conseil les résultats des élections et votations.

Conseil communal, 7 mars 2021, 60 sièges attribués comme suit :

- PLR 28 sièges
 - Les Vert·e·s 15 sièges
 - PS & sympathisants 12 sièges
 - UDC 5 sièges
- Suite à l'élection de 4 élus PLR à la Municipalité, les 4 premiers viennent-ensuite PLR ont été élus au Conseil communal le 7 mars.

- Élection complémentaire suite à la vacance de 4 sièges du groupe Les Vert·e·s le 6 avril 2021.
- Élection d'un vident-ensuite, suite à l'élection de Mme la Conseillère Nicole Félix au 2ème tour de la Municipalité le 16 avril 2021.
- Élection d'un vident-ensuite, suite à la renonciation de Mme la Conseillère Laurence Wuarchoz le 2 mai 2021.

Municipalité, élus au 1^{er} tour le 7 mars 2021

- Mme Chantal Weidmann Yenny
- M. Christian Aeschlimann
- M. Daniel Métraux
- M. Jean Claude Rochat
- **Élue au 2^{ème} tour le 28 mars 2021**
- Mme Nicole Félix

Syndicature

- Réélection tacite Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny le 6 avril 2021.
- Une seule candidature a été déposée pour un siège à pourvoir.
- Dès lors, l'élection est tacite conformément à l'article 33 alinéa 1, lettre c LEDP (BLV 160.01).

Votations fédérales du 7 mars 2021

M. le Président commente les résultats de ces votations, en soulignant particulièrement l'habituel très bon taux de participation de la commune, par rapport au niveau fédéral.

1. Initiative populaire du 15.09.2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »

Au niveau	Résultat	OUI	NON	Participation
Communal	Accepté	765	629	67.28%
Fédéral	Accepté	1'427'344	1'360'750	51.42%

2. Loi fédérale du 27.09.2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)

Au niveau	Résultat	OUI	NON	Participation
Communal	Refusé	443	952	67.19%
Fédéral	Refusé	984'574	1'778'196	51.29%

3. Arrêté fédéral du 20.12.2019 portant sur l'approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie

Au niveau	Résultat	OUI	NON	Participation
Communal	Refusé	493	885	67.05%
Fédéral	Accepté	1'408'462	1'318'688	51.10%

Votations fédérales du 13 juin 2021

M. le Président commente les résultats de ces votations, en soulignant ici également le très bon taux de participation, tant au niveau communal que fédéral.

1. **Initiative populaire du 18 janvier 2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »**

Au niveau	Résultat	OUI	NON	Participation
Communal	Refusé	460	1'031	71.51%
Fédéral	Refusé	1'276'395	1'969'951	59.75%

2. **Initiative populaire du 25 mai 2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »**

Au niveau	Résultat	OUI	NON	Participation
Communal	Refusé	514	984	71.56%
Fédéral	Refusé	1'279'895	1'965'036	59.73%

3. **Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)**

Au niveau	Résultat	OUI	NON	Participation
Communal	Accepté	988	491	71.56%
Fédéral	Accepté	1'936'313	1'279'802	59.63%

4. **Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)**

Au niveau	Résultat	OUI	NON	Participation
Communal	Refusé	719	776	71.46%
Fédéral	Refusé	1'568'036	1'671'150	59.68%

5. **Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)**

Au niveau	Résultat	OUI	NON	Participation
Communal	Accepté	895	583	71.46%
Fédéral	Accepté	1'811'765	1'390'355	59.54%

7. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

ASEL

M. le Conseiller Viesturs Simanis salue l'assemblée pour sa dernière intervention au sein du Conseil communal. Son rapport résume la dernière séance qui s'est tenue le 15 juin 2021 à Paudex, mais il souhaite également nous rendre attentifs aux défis administratifs qui nous attendent pendant la prochaine législature.

Deux objets étaient à l'ordre du jour, soit les comptes 2020 et le rapport de gestion 2020. Ils ont été acceptés à l'unanimité.

Il s'agit du 9^{ème} exercice de l'ASEL, qualifié de bon puisque les comptes sont équilibrés. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut remarquer des revenus supérieurs aux attentes. Les charges sont inférieures à celles budgétées et leur augmentation par rapport aux comptes de 2019 est de 1,8%, ce qui est satisfaisant.

Avec l'introduction des dispositions particulières décidées par la Confédération par rapport à la COVID-19 (plan ORCA), la collaboration entre les différentes régions a été renforcée (plan CoRe), tant avec d'autres corps de police, notamment avec l'APOL, qu'avec la Gendarmerie. Cette ouverture a permis de créer des patrouilles mixtes afin de garantir une rapide réponse suite à un appel et de compenser les absences des collaborateurs malades ou en quarantaine par exemple.

L'un des défis des années post COVID sera d'étudier s'il faut maintenir et développer cette collaboration, jugée assez positive par les corps de police et d'en étudier les coûts.

La contribution de la Commune de Savigny est assez stable : de 2012 à 2020, elle a augmenté d'un peu plus de 6%. Le coût par habitant et par jour est de 50cts. Néanmoins, le coût global de l'ASEL a augmenté de 33% pendant cette période. Afin de répondre à la question : *Qui paie et pourquoi notre contribution a-t-elle moins augmenté ?* M. le Conseiller explique que notre contribution à l'ASEL était initialement déterminée proportionnellement à notre population et plafonnée à une valeur égale au montant que nous avons payé pour nos services de police avant la création de l'ASEL. Les coûts qui dépassent les plafonds de Savigny et Belmont sont pris en charge par Paudex et (surtout) Pully.

Au terme des 10 ans d'activité de l'ASEL, la clé de répartition entre les 4 communes devra être revue l'année prochaine. De 2011 à 2021, le budget a augmenté d'environ 30% mais c'est surtout la ville de Pully qui a absorbé cette hausse.

Il termine en disant que la discussion entre les communes devra se faire au niveau politique.

ASIJ

Mme la Conseillère Sandra Klinke lit le rapport établi, suite à la réunion de l'ASIJ de mercredi passé en saluant l'assemblée, à savoir :

Le premier préavis concernait « Le règlement du conseil d'établissement de l'établissement primaire et secondaire du Jorat ». Il a été adopté à une large majorité. Ce règlement ayant été déjà accepté par les membres du Conseil d'établissement en septembre 2017, ce vote était une formalité.

Les comptes 2020 ont ensuite été soumis au vote.

Dans l'ensemble, l'ASIJ sort particulièrement bien de cette année COVID avec des charges (en particulier nettoyage et masques) et des économies (en particulier l'absence des courses et camps) qui se compensent.

Ainsi, le montant à charge des communes est inférieur d'environ CHF 630'000 de moins que celui budgété initialement.

Par rapport à 2019, les charges sont en augmentation d'environ CHF 350'000 mais les revenus également d'environ CHF 290'000. La différence à la hausse à répartir est donc seulement de CHF 58'000, soit +0.91% de charges par rapport à 2019.

Le total des emprunts s'établit à la fin 2020 à presque CHF 38M (augmentation de 8.39M par rapport à l'exercice précédent).

En termes de répartition des frais par commune, la charge pour Savigny s'établit en 2020 à CHF 1.53M.

L'ASIJ a accepté les comptes sans discussion.

Le rapport de gestion a été présenté :

- nettoyage en particulier avec la COVID a été analysé et l'implication du corps enseignant ;
- situation des dentistes et médecins : les dentistes sont employés par l'ASIJ et ont donc touché les RHT ;
- financement de la construction de l'école de Carouge et les coûts de construction ;
- durabilité: sensibilité mais pour l'instant aucune action particulière, mise à part chauffage à pellets pour le Raffort, Carouge et Servion, photovoltaïque sur toit à Carouge, actuellement essai de nettoyage sans produit chimique.

Dernier point relevé par la commission de Gestion : il conviendrait pour les communes de décider au préalable à la séance d'assermentation de l'ASIJ pour savoir qui fera partie des commissions de gestion et des finances de l'ASIJ.

Rentrée prochaine avec nouveaux transports scolaires :

HelveCie : les horaires sont en confection et les bus neufs sont arrivés.

Communication sur la construction du collège Gustave Roud :

Le planning d'exécution des travaux est conforme au planning initial.

Les coûts sont maîtrisés, aucun écart par rapport au préavis n'est à signaler.

Il y a toutefois eu des avenants : terrain synthétique.

En contrepartie, un gain a été fait sur le revêtement de la toiture et un contracting avec AGENA a été réalisé pour le photovoltaïque ce qui permet de réduire les coûts.

A ce jour 60% du coût de construction a été payé.

Risque sur les coûts et les délais d'arrivée des matériaux de construction dû à la pénurie actuelle sur ce marché.

ORPC

Mme la Conseillère Laurence Libal rapporte sur l'ORPC en saluant l'assemblée, à savoir :

Elle n'a malheureusement pas grand-chose à communiquer étant donné que le prochain conseil intercommunal de l'ORPC du district de Lavaux-Oron se tiendra le 29 juin prochain. Figurent à l'ordre du jour essentiellement les comptes et la gestion 2020 ainsi qu'une présentation des activités de l'état-major cantonal.

Comme elle ne sera plus là pour rapporter lors des prochains conseils, elle fait un très bref résumé des documents reçus. En préambule, elle constate que le rapport de gestion de l'ORPC est très intéressant à lire et qu'elle souhaiterait le trouver sur le site internet de l'ORPC. Celui-ci étant actuellement « en maintenance », elle ne sait par conséquent pas si ce rapport sera publié et quand.

Elle informe que les comptes dégagent un excédent de CHF 12'139.30, ce qui représente 23 francs et 27 centimes par habitant. Ce montant excédentaire sera versé dans le fond de réserve et le montant par habitant facturé aux communes sera toujours de CHF 23.00.

L'année dernière, un excédent d'un peu plus de CHF 90'000 avait déjà été versé dans un compte de réserve et la COGEST pose la question de savoir si tous les excédents seront systématiquement versés dans ce fond de réserve.

Elle se demande si, à terme, une baisse du montant par habitant serait envisageable, pour autant qu'on ait toujours des comptes bénéficiaires (dans le cas contraire, ce fond serait utilisé pour éponger les déficits).

Elle précise que si le canton participe au financement des heures supplémentaires des miliciens (200 jours en situation d'urgence en 2020, du jamais vu), les heures supplémentaires des professionnels sont à la charge des communes, ce qui correspond pour 2020 à CHF 35'000.00. Toutefois, il semble que le canton devrait prochainement entrer en matière concernant le financement de ces heures supplémentaires.

Elle termine en disant que s'il arrive un « scoop » le 29 juin prochain, elle ne manquera pas d'en tenir informé son successeur, qu'elle invite d'ailleurs à venir en spectateur lors de la séance qui se tiendra ici même à 20h.

8. PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL AU CONSEIL COMMUNAL « FIXATION DES INDEMNITÉS ET JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 »

Au préalable, M. le Président précise qu'il faut lire sur la première page du Tableau des indemnités « Commission de recours en matière d'impôt et d'étude de préavis ».

Il invite ensuite M. le Conseiller Alain Perreten à lire devant l'assemblée les conclusions et à commenter, si besoin, les travaux de la commission. Les conclusions sont lues sans commentaire particulier.

Il remercie la COFIN et le rapporteur pour le travail effectué, puis ouvre la discussion.

M. le Conseiller Robert Baillif marque son désaccord quant à la demande du Bureau concernant l'augmentation des jetons de présence pour les séances du Conseil communal ainsi que pour les séances du Bureau du Conseil, au vu des diverses augmentations des taxes (eau, déchets). Il s'agit d'un reproche de morale dans ces moments difficiles.

M. le Président répond qu'en moyenne régionale, Savigny fait partie des plus faibles rémunérations et détaille les heures passées.

M. le Conseiller Robert Baillif reprend la parole en disant qu'il connaît ce travail étant donné qu'il a déjà fonctionné comme président mais que cela ne change pas sa position morale.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et cet objet est soumis au vote.

M. le Président donne lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis du Bureau du Conseil du 5 mai 2021*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour*

DÉCIDE :

D'adapter les indemnités selon le préavis.

Le préavis est adopté à la majorité des voix (39 pour, 5 contre et 4 abstentions).

9. PRÉAVIS 02/2021 – RAPPORT DE GESTION 2020

M. le Président invite le rapporteur, en l'occurrence Mme la Conseillère Moira Simanis, à lire les conclusions et à commenter, si besoin, les travaux de la commission. Les conclusions sont lues sans commentaire particulier.

M. le Président remercie la COGES et son rapporteur pour leurs travaux.

Le rapport de gestion 2020 sera examiné chapitre par chapitre, la discussion étant ouverte.

1. Administration générale – pages 12 à 33

Page 16, intervention de Mme la Conseillère Josée Martin qui salue d'abord l'assemblée.

Mme la Conseillère souhaite s'exprimer sur ce titre « Séances du conseil communal ». En introduction, il est indiqué que, durant l'année législative, le Conseil communal a traité différents objets et dans la liste des objets traités figurent seulement les 10 préavis certes importants, mais c'est insuffisant à son avis. En effet, elle s'étonne que ne figurent pas pour ce rapport de gestion ainsi que pour les rapports des années précédentes les quelques interventions formelles des Conseillères et Conseillers déposées chaque année. Ainsi, il n'y a pas de trace des motions, postulats même s'ils sont très rares, des interpellations et voire des résolutions ainsi que d'éventuelles pétitions de la population qui ont pourtant été traitées par le Conseil communal. Elle s'est donc penchée sur ce que font nos voisins. Elle constate que les communes d'une certaine importance comme l'est Savigny mentionnent dans leur rapport de gestion le dépôt des interventions et souvent également les réponses à celles-ci.

Ainsi les villes de Pully, de Lutry mais aussi les communes proches telles que Oron et Bourgen-Lavaux mentionnent ces interventions. Dans le but de refléter de manière plus complète le travail du Conseil communal, elle demande que soient mentionnés pour les années à venir les dépôts des différentes interventions et leurs réponses respectives.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

La Municipalité prend note de cette demande et précise qu'elle pourrait entrer en matière. En effet, il serait possible d'y intégrer le dépôt des interventions.

Page 13, intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller déclare qu'il faut rendre non pas à César mais à Mme la Conseillère Jeanette Carr Klappert son appartenance au groupe correct, à savoir qu'elle a toujours fait partie du PS & sympathisants et non des Vert·e·s. Compte tenu que ce document fait et fera office de référence, il requiert la correction de cette présentation.

Pages 20-21, intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller soulève plusieurs incohérences dans la rédaction du point 1.4.1 des pages 20-21. Vu qu'il s'agit du rapport de gestion 2020, il juge opportun de corriger certaines erreurs de dates, comme par exemple le *31 octobre 2021, Mme I. Jufer a quitté sa fonction*, le *1^{er} octobre 2021, Mme L. Décombaz a pris ses fonctions*. De surcroît, il est fait mention qu'elle a quitté le 31 octobre 2020. Idem pour Mme F. Kupferschmid et M. M. Gutmann.

Il rappelle que nous nous trouvons dans le rapport de l'année 2020, et qu'il ne doit pas faire mention d'éléments ressortant de l'exercice 2021.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique confirme que ces remarques ont également été discutées dans le cadre de la commission de gestion. Les dates erronées ont déjà été corrigées sur les documents mis en ligne sur le site internet de la commune.

Intervention de M. le Conseiller Robert Baillif

M. le Conseiller ne trouve aucune information sur la rémunération des stages et souhaite savoir qui les paie.

Réponse de M. le Municipal Gilbert Regamey

M. le Municipal explique que les stages ne sont pas rémunérés. C'est la raison pour laquelle on ne trouve pas trace des stages dans la comptabilité.

Intervention de M. le Conseiller Robert Baillif

M. le Conseiller poursuit en faisant la remarque que la commune supprime les places d'apprentissages car il n'y a plus de maîtres d'apprentissage et qu'elle n'investit pas dans le social et ainsi, il estime que la Municipalité ne fait pas son travail en menant cette politique. Preuve en est que les coûts sociaux sont en diminution.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique répond que la Municipalité se doit d'aider les personnes en difficulté, non pas uniquement en les employant sur de longues durées, mais aussi en leur permettant de remettre le pied à l'étrier et de reprendre un horaire de travail. L'intention n'est pas du tout de profiter d'un personnel au rabais, mais de l'encadrer afin de lui donner une chance de pouvoir retrouver un emploi.

2. Finances – pages 34-35

Page 34, intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller relève une erreur au point 2.2.1 tout en apportant la correction suivante à la première phrase : « *Le décompte final de la péréquation 2019 s'est soldé par un montant de CHF 61'072.00.* » et non pas de CHF 31'702.00.

Finances, page 11 du rapport de la Commission de gestion,

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller souhaite faire corriger la dernière phrase au point 3.9. Au lieu de *Cette subvention sera en diminution de la facture totale et est considérée comme un amortissement* il convient de lire *Cette subvention sera en diminution de la facture totale et est considérée comme une recette d'investissement.*

1. Domaines et bâtiments – pages 36 à 43

La parole n'est pas demandée.

2. Travaux publics, environnement et urbanisme – pages 44 à 64

Page 57, intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère demande à M. le Municipal Gilbert Regamey des explications concernant la 5^{ème} colonne « Différence en % ».

Réponse de M. le Municipal Gilbert Regamey

M. le Municipal confirme que les chiffres mentionnés dans cette colonne sont erronés et s'en excuse.

Intervention de M. le Conseiller Antoine Eichelberger

M. le Conseiller demande à quel moment et sur quels objets le Conseil communal devra se prononcer suite à l'exposition sur les travaux futurs concernant Savigny Centre.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Elle remercie le Conseiller d'avoir pris le temps de regarder l'exposition. Le Conseil communal sera informé au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans la mesure où premièrement il y aura pour chaque étape une mise à l'enquête publique et deuxièmement le Conseil sera consulté lors des préavis de demandes de crédits d'investissement.

Pages 45-46, intervention de M. le Conseiller André Peissard

M. le Conseiller lit sous point 4.1.3.3, "Le nouveau parking est principalement destiné à répondre aux besoins de stationnement lors de manifestations ponctuelles au Forum" et constate que sous point 4.1.4.1, il est question de la planification des parkings d'échange de voitures (P+R) dans le district de Lavaux-Oron.

Il demande si la Commune de Savigny pourrait rentrer dans cette étude de planification.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique précise que parallèlement au plan communal, la Commune de Savigny participe à l'étude régionale des parkings relais (P+R et B+R) financée à 50% par le canton. Il conviendra ensuite de déterminer si sur les 100 places prévues, certaines seront dévouées au P+R. Les projets de parking relais seront également liés à une tarification, à savoir que plus vous êtes éloigné de Lausanne (pôle emploi), moins le tarif sera élevé.

Dans cette étude régionale, d'autres éléments sont également pris en compte, à savoir la proximité à un nœud ferroviaire (exemple Palézieux). La volonté finale est d'éviter qu'à terme, il y ait trop de pendulaires.

3. Formation, jeunesse, culture, église – pages 65 à 70

La parole n'est pas demandée.

4. Police, défense incendie, protection civile – pages 71 à 81

Page 74, intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller précise qu'au point 6.1.2.2, sous Dénonciations à la Préfecture, il faut lire 326 pour 2020, et non pas 326'356.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal confirme l'exactitude de cette remarque.

Page 74, intervention de M. le Conseiller Viersturs Simanis

M. le Conseiller note que la méthode de comptabilisation du nombre de patrouilles de police a changé cette année et que le chiffre cité dans le rapport de gestion exclut désormais les patrouilles motorisées. Cela explique en grande partie la forte baisse constatée au point 6.1.2.1 (- 1'342).

Page 77, intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller demande pour quelle raison le point 6.1.5.1 ne mentionne pas la buvette du football.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal répond que la buvette du football n'est pas soumise à une licence d'établissement public, comme le sont par exemple les restaurants ou bars.

Question complémentaire de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller demande pourquoi, dans ce cas, une société doit payer une licence de réservation du forum ou de la buvette.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique corrige la réponse de son collègue en confirmant que la buvette du football est soumise à une licence d'établissement public et que par conséquent la commune perçoit les émoluments.

Précision de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

M. le Conseiller confirme que ce sont plusieurs centaines de francs par année qui sont dépensés pour la patente.

Intervention de M. le Conseiller Robert Baillif

M. le Conseiller demande pourquoi la crêperie, mentionnée sous Café-restaurant était antérieurement répertoriée sous « tea-room » et s'il y a eu un changement d'affectation, auquel cas il y aurait lieu de s'assurer que les travaux d'évacuation des eaux et le traitement des déchets ont été réglés.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal répond que la différence est due au fait que cet établissement vend à présent de l'alcool.

Page 80, intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller souligne être lui-même un membre suppléant dans les délégués du point 6.3.1.1.

5. Affaires sociales – pages 82 à 86

La parole n'est pas demandée.

6. Service des eaux – pages 87 à 97

La parole n'est pas demandée.

7. Conclusions – page 98

La parole n'est pas demandée.

Annexes 1-6**Annexes 4 et 6, intervention de M. le Conseiller Robert Baillif**

M. le Conseiller demande des précisions pour les pertes d'eau.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal répond qu'elles s'additionnent.

Tous les chapitres du rapport de gestion ayant été passés en revue, M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet le rapport de gestion au vote.

M. le Président donne lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport de gestion*
- *Ouï le rapport de la Commission de gestion*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

DÉCIDE :

De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Le préavis 02/2021 est accepté à l'unanimité.

10. PRÉAVIS 01/2021 – RAPPORT DES COMPTES

M. le Président invite le rapporteur, en l'occurrence M. le Conseiller Alain Perreten, à lire les conclusions et à commenter, si besoin, les travaux de la commission. Les conclusions sont lues sans commentaire particulier.

M. le Président remercie la COFIN et son rapporteur pour leurs travaux.

Le rapport des comptes sera examiné chapitre par chapitre, la discussion étant ouverte.

M. le Boursier communal Bertrand Pasche est invité à rejoindre la table de la Municipalité.

Préambule, pages 1-3

La parole n'est pas demandée.

Chapitre I – Présentation des comptes 2020, pages 4-11

La parole n'est pas demandée.

Chapitre II – Comptes de fonctionnement (pages bleues), pages 1-19

La parole n'est pas demandée.

Chapitre III – Compte de fonctionnement par nature (pages blanches), pages 1-12

Intervention de M. le Conseiller André Peissard

3 Domaines et bâtiments

En relation avec la COVID-19, M. le Conseiller constate que les frais de traitement du personnel sont restés identiques à ceux de 2019, par exemple le Forum (357) ou le refuge forestier (322). Il relève qu'il y a une baisse importante des recettes, mais se demande pourquoi les charges de personnel sont stables sachant que les activités de nettoyage/contrôle ont été bien inférieures.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal confirme que les affectations des personnes n'ont pas été changées. Des nettoyages supplémentaires pour d'autres locaux ont été nécessaires ainsi que des travaux supplémentaires au Forum et à La Planie ont été effectués dans la mesure où le personnel avait moins de nettoyages à faire. Les heures ont par conséquent été effectuées.

Chapitre IV – Détail des comptes 39-49 (pages blanches)

Intervention de M. le Conseiller André Peissard

450 Ordures ménagères et déchets

M. le Conseiller s'interroge sur la participation de Pully. Il a en effet été distribué 1550 cartes d'accès à la déchetterie pour Savigny et 3400 cartes pour Pully. Par courriel du 3 juin 2021, il a demandé à Mme la Syndique d'informer le CC sur le nombre de passages des gens avec les cartes de Savigny et de Pully pour l'année 2020 et la période janvier-mai 2021.

Mme la Syndique ne disposant pas des chiffres dans l'immédiat en informera le Conseil communal lors de la prochaine séance.

M. le Conseiller trouve très dommage cette situation. Il rappelle que les frais de transports et d'élimination sont de l'ordre de CHF 220'000.-, sans les salaires, les OM et les amortissements. Il se demande, au vu des cartes distribuées et des coûts de cette rubrique 450, si dans le calcul de la participation demandée à Pully, il n'est pas fait un certain cadeau.

Il émet le vœu que la COGES se penche sur ce domaine 450 et fasse une analyse en s'appuyant sur la convention passée avec la Commune de Pully.

Chapitre V – Bilan (pages vertes), pages 1-9

La parole n'est pas demandée.

Chapitre VI – Tableau des investissements (pages roses, pages 1-7)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre VII – Liste des immeubles et terrains communaux (pages blanches), pages 1-3

La parole n'est pas demandée.

Chapitre VIII – Relevé des titres & liste des collaborations intercommunales (pages grises)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre IX – Conclusion sur le contrôle des comptes

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller constate que les immeubles communaux qui encaissent un loyer sont tous bénéficiaires. C'est son « coup de gueule » ou « clin d'œil » à celles et ceux qui ont refusé d'acheter un immeuble par jalousie, mensonge, rancune ou autre mauvaise raison.

Chapitre X – Conclusion de la Municipalité

La parole n'est pas demandée.

Chapitre XI – Graphiques des charges et revenus, ratios de financement

Intervention de M. le Conseiller André Peissard

M. le Conseiller relève que dans le document questions/réponses de la Cofin/Municipalité, il est question des annexes qui seraient de nature confidentielle selon la Municipalité.

La Cofin fait un travail qui doit servir à renseigner les membres du CC. Il pose la question de savoir si ce n'est pas à la Cofin de faire la réflexion sur la confidentialité des documents et pour certains de fournir le contenu dans son rapport.

À cet effet, il se permet de demander le détail des loyers communaux exonérés de CHF 30'000.- et la procédure pour l'entrée en matière.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique lui communique les détails demandés, en soulignant que ceux-ci ont déjà été évoqués lors du débat sur le budget 2021.

Les comptes 2020 ayant été passés en revue chapitre par chapitre, M. le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le rapport des comptes au vote.

M. le Président donne lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport des comptes*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

DÉCIDE :

D'accepter les comptes et le bilan de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.

Le préavis 01/2021 est accepté à l'unanimité.

11. PRÉAVIS 03/2021 – MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DU SDIS « CŒUR DE LAVAUX », RÉVISION DE SON ANNEXE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE LA SECTION JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU SDIS « CŒUR DE LAVAUX »

M. le Président invite le rapporteur de la Commission ad hoc, en l'occurrence Mme la Conseillère Moira Simanis, à lire les conclusions et à commenter, si besoin, les travaux de la commission. Les conclusions sont lues sans commentaire particulier.

Il remercie la Commission ad hoc et le rapporteur pour le travail effectué, puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et cet objet est soumis au vote.

M. le Président donne lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal 03/2021 du 21 avril 2021
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE :

1. *D'adopter les modifications du Règlement intercommunal du SDIS « Cœur de Lavaux » et la révision de son annexe, telles que présentées.*
2. *D'adopter le règlement de la section jeunes sapeurs-pompiers (JSP) du SDIS « Cœur de Lavaux », tel que présenté.*

Le préavis 03/2021 est accepté à l'unanimité.

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Elle remercie le Conseil communal pour l'adoption du rapport de gestion et des comptes 2020 et remercie également les commissions de surveillance pour l'important travail fourni.

Quelques informations

La durée de la mise à l'enquête du projet de la société immobilière Coop a abouti. Dans les délais impartis, 5 observations et 7 oppositions ont été déposées. Parmi les 7 oppositions, 5 sont identiques et 1 est collective. Elles ont toutes été transmises au constructeur afin qu'il se détermine sur les divers points soulevés. La Municipalité est encore en attente de la synthèse CAMAC et se déterminera par la suite.

L'aménagement de la surface commerciale de la Coop provisoire et l'aménagement définitif de l'aire de stationnement sont à l'enquête publique jusqu'au 18 juillet.

La finalisation de l'étude pour la rénovation des installations sportives est en cours.

La répartition des dicastères au sein du nouveau collège municipal est la suivante :

Mme Nicole Félix	travaux, voirie, routes, parcs, promenades, espaces verts, déchets, cimetière, inhumations et affaires sociales
M. Christian Aeschlimann	police des constructions, forêts et arbres, cours d'eau, écoles, accueil de la petite enfance, jeunesse
M. Jean-Claude Rochat	épuration, assainissement, eaux claires, eau potable, services industriels, police
M. Daniel Métraux	bâtiments, domaines, défense incendie, protection civile, sports
Mme Chantal Weidmann Yenny	administration générale, finances, urbanisme, environnement, bibliothèque, églises

Pour le jour de l'Assermentation, mercredi 23 juin 2021, à l'issue de la mise en place des autorités, les participants seront à table et des assiettes individuelles leur seront servies pour des raisons de mesures sanitaire. Malgré ces restrictions, elle a bon espoir que la soirée sera conviviale.

Au terme de cette législature

Mme la Syndique formule quelques mots à l'attention de ses collègues sortants :

« Nous devrions toutes et tous avoir la chance de travailler avec des gens que nous apprécions et que nous respectons vraiment. Ce sont souvent ces personnes qui font la différence entre un travail qui est satisfaisant, et un qui ne l'est pas.

C'est précisément pour cette raison que je choisis, en m'associant à Daniel Métraux et Jean-Claude Rochat, de rendre hommage à nos deux collègues Gilbert Regamey et Louis Pipoz, non seulement pour l'excellent travail qu'ils ont accompli, mais également pour les liens que nous avons tissés au sein du collège municipal.

Cher Gilbert,

Après ton mandat politique de presque 20 ans, tu vas poursuivre ton chemin vers des contrées plus personnelles. Aujourd'hui, tu quittes la Municipalité, tes collègues et tes collaborateurs. L'heure de ta retraite bien méritée est enfin arrivée.

Par ces quelques mots habités par l'amitié et la sincérité, je veux saluer, au nom de toute notre administration, le Municipal formidable que tu as été. Tu as été bien plus qu'un simple collègue ou partenaire : un ami tout simplement.

En charge du même dicastère depuis 2002, ta grande fierté aura été la réalisation de la déchetterie des Gavardes officiellement inaugurée en 2014 et considérée comme déchetterie de référence au niveau cantonal. Tu y auras également adjoint le bâtiment des services de la voirie et des eaux cette dernière année. Tu auras sillonné les cours d'eau et les routes de notre territoire en en connaissant chaque recoin. Mais ce que tu quitteras probablement avec le plus de nostalgie sera la gestion des forêts communales. Tu as toujours eu comme objectif de la gérer dans la perspective de pouvoir en extraire une production.

Et cet amour de la forêt m'amène à lire cet extrait de l'homme qui plantait des arbres de Jean Giono. Je cite :

« Pour que le caractère d'un être humain dévoile des qualités vraiment exceptionnelles, il faut avoir la bonne fortune de pouvoir observer son action pendant de longues années. Si cette action est dépouillée de tout égoïsme, si l'idée qui la dirige est d'une générosité sans exemple, s'il est absolument certain qu'elle n'a cherché de récompense nulle part et qu'au surplus elle ait laissé sur le monde des marques visibles, on est alors, sans risque d'erreurs, devant un caractère inoubliable. »

Cher Louis,

Si Gilbert est comme les racines de l'arbre ancrées dans la connaissance de sa commune, tu es les racines de l'arbre qui t'ont permis de résister à des vents forts. La grande tempête du mois de mars 2020 a failli te déraciner. Tu as été bien abimé, mais les branches ont bien repoussé à force d'une énorme volonté.

Entré à la Municipalité en 2015, tu as été en charge des finances, de l'instruction publique et des affaires sociales. Plongé dans l'intercommunalité avec l'ASIJ et l'APERO, tu t'es bien intégré aux Joratois et au sein du comité exécutif tu as été notre relais dans le cadre de la réalisation du collège de Servion et de celui de Carrouge.

Dans le cadre des finances, tu n'as pas dérogé à la prudence budgétaire mais tu as été à l'écoute des besoins des uns et des autres.

Comme tu l'as si bien mentionné dans le journal Le Savignolan, je te cite : « En tant que municipal, vous apportez votre expérience et en contrepartie vous profitez des compétences des autres. Chacun y trouve son compte. »

Une collégialité qui a très bien fonctionné, toujours au service de la population.

Avec vous, nous avons vécu tellement de grands moments et nous vous en remercions. »

Comme il s'agit d'une fin de législature, elle tient également à remercier au nom de la Municipalité les Conseillères et Conseillers communaux qui ont pour certains œuvré de très nombreuses années au service de la collectivité.

M. le Municipal Gilbert Regamey

Aménagement du nouveau local de la voirie et construction du hangar froid

M. le Municipal informe que les travaux sont terminés et qu'ils se sont bien déroulés. Il remercie le bureau d'architectes Dupont et Devaud pour son travail et la bonne gestion du chantier ainsi que toutes les entreprises qui ont travaillé à la réalisation de la halle et des locaux de la voirie. Il précise que le service de la voirie s'y est installé à fin mai et qu'il a commencé à déménager et prendre possession des nouveaux locaux et qu'une surface de 280 m² du hangar froid a été loué à l'entreprise Moret machines agricoles.

Le montant actuel des travaux est en-dessous du préavis voté et il reste encore quelques petites factures.

Mollie-Margot

M. le Municipal informe que les travaux arrivent enfin à terme. Des défauts dans la réalisation sont en cours de correction. Il est nécessaire de raboter le trottoir et de poser un nouveau tapis sur la route le 13 juillet prochain, pour autant que la météo le permette. Ce chantier a causé beaucoup de soucis.

Il remercie M. Tuscher du bureau Gemetris pour la bonne gestion de ce chantier, qui malgré tous ces aléas devrait se terminer dans le montant du préavis voté.

Il tient également à remercier les riverains pour leur patience pendant ces travaux qui ont duré trop longtemps.

Carrefour des Alpes

Le chantier étant terminé, M. le Municipal informe que la Commune de Savigny a touché des subventions d'un montant de CHF 150'000.00.

Au terme de cette législature

M. le Municipal s'adresse à l'assemblée pour sa dernière séance :

« Un résumé pour environ 20 ans à la Municipalité ne se fait pas en quelques mots.

J'ai eu beaucoup de plaisir pour cette tâche, d'avoir pu réaliser la construction de la déchetterie ainsi que celle des nouveaux locaux de la voirie.

Lorsque j'ai commencé, j'avais dit que dans 2 ans, nous aurons construit la déchetterie ; vous aurez constaté que cela aura pris plus de temps.

Satisfaction aussi pour avoir pu entretenir le réseau routier, avec la construction de plusieurs trottoirs et rénovations des routes.

J'ai aussi eu beaucoup de plaisir à suivre l'évolution de nos forêts qui se portent bien et à participer à la création de l'Étang du Grésaley.

Tout cela ne se fait pas sans des Syndics et des collègues municipaux avec qui l'ambiance et la collégialité ont toujours été bonnes, et le soutien des Conseillers communaux que je remercie.

J'ai eu aussi de très bons rapports avec Isabelle Schori, secrétaire municipale, Bertrand Pasche, boursier, Michel Vacarello du service technique, ainsi que tout le personnel administratif, sur qui j'ai toujours pu compter.

Mes remerciements vont également à tout le personnel de la voirie et de la déchetterie pour leur disponibilité à entretenir le réseau routier de notre commune afin que chacun puisse rouler et marcher dans les meilleures conditions possibles.

Un grand merci au responsable, Christian Feusi.

Je ne terminerai pas sans souhaiter à la nouvelle Municipalité et au nouveau Conseil, beaucoup de plaisir pour cette nouvelle législature.

Longue vie à la Commune de Savigny.

Merci pour votre attention et bon été à chacun d'entre vous. »

M. le Municipal Daniel Métraux

ORPC

M. le Municipal remercie l'ORPC pour son engagement lors des vaccinations itinérantes et durant toute la période COVID-19.

SDIS

Il remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis.

Concours de rame à Cully le 14 août 2021

Il informe que les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de lui.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat

La Claie aux Moines

La pose des feux semble convenir à une majorité de la population et surtout des riverains.

L'étude du giratoire arrive au bout. À fin août, cela fera une année que ces feux sont posés et il faudra tirer un bilan sur leur fonctionnement. Un préavis sera présenté pour réaliser la pose des feux et la réalisation du giratoire définitif.

Déchets

La déchetterie fonctionne toujours bien malgré la COVID qui a causé beaucoup de souci de gestion.

M. le Municipal remercie M. Joris Cornut pour son travail et sa patience vis-à-vis de certains habitants qui pourraient mieux trier leurs déchets avant d'arriver sur le site.

Forêts

La forêt se porte bien. Les coupes de la dernière saison ont toutes été effectuées et tous les bois ont été vendus.

M. Reynald Keller, inspecteur du 5^{ème} arrondissement prend sa retraite et sera remplacé par M. Damien Jordan, à qui M. le Municipal souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Cours d'eau

La réfection de la Lutrive qui sortait de son lit, à chaque fois qu'il y avait de fortes crues, a été réalisée.

Un projet de réfection de la Paudèze est en cours, pour son lit et le renforcement de ses berges, au niveau de l'entreprise « Dimensions Paysages » à la Route du Château.

13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Interpellation du groupe Les Vert·e·s – par le biais de Mme la Conseillère Lara Graz, s'intitulant « Elaboration d'un Plan climat pour la Commune de Savigny » déposée par email le 31 mai 2021

M. le Président lit le RC Article 76 Interpellation (art. 34 LC)

- 1 Chaque membre du conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la municipalité une explication sur un fait de son administration ¹⁰.
- 2 Il informe le président, par écrit, de l'objet de son interpellation.
- 3 Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.
- 4 La municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante.
- 5 La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.

M. le Président précise que les points 1-3 sont respectés et que la municipalité pourra répondre immédiatement.

M. le Président invite Mme la Conseillère Lara Graz à faire lecture de cette interpellation adressée à la Municipalité.

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

Les conséquences du changement climatique nous affectent tous aujourd'hui et il est de la responsabilité de chacun d'agir, dans la mesure de ses possibilités.

Sur le site de son administration¹, le gouvernement vaudois manifeste clairement son intention d'agir sans tarder à tous les échelons pour répondre à l'urgence climatique. Dans un article publié par 24Heures le 5 mai 2021, Christelle Luisier, Conseillère d'Etat du Canton de Vaud, invite les communes à réaliser leur propre plan climat. En effet, le programme du plan énergie et climat pour les petites et moyennes communes (PECC²) sera à disposition des communes en juin 2021. Ce nouveau programme, disponible à la carte pour les communes, comprend :

- des outils pour réaliser un bilan carbone simplifié;
- un modèle de plan climat;
- un catalogue de fichiers d'actions;
- un plan de formation.

La cheffe de département déclare que « la lutte contre le réchauffement climatique est le défi de notre siècle. (...) L'enjeu n'est plus dans le pourquoi agir mais dans le comment » (...) « Les communes, grâce à leur proximité avec la population, ou encore leurs compétences, sont des partenaires clés pour mener les politiques en faveur du climat. ».

Cerise sur le gâteau, le Canton prévoit une aide financière permettant aux communes de recourir à des spécialistes externes pour les accompagner dans l'élaboration de leur plan climat et dans le suivi de sa mise en œuvre. Le but est de proposer un accompagnement dans la durée ; la subvention envisagée s'échelonne sur quatre ans.

Les domaines d'action climatiques évoqués dans la documentation du Canton sont vastes : mobilité, énergie, alimentation durable, éclairage public, eau, etc...

Cependant la Municipalité ne saurait accomplir seule une telle tâche et atteindre des objectifs climatiques significatifs sans la sensibilisation et la participation de toutes et tous, élu-e-s et habitant-e-s.

Dans cette perspective, j'ai l'honneur de demander à la Municipalité des éclaircissements quant aux points suivants :

- La Municipalité a-t-elle déjà entrepris des démarches concernant l'élaboration d'un plan climat au niveau communal ?
- La Commune de Savigny participera-t-elle à la prochaine rencontre entre le Bureau de la durabilité et les communes vaudoises, le 22 juin 2021 et au prochain cours de base «PECC» le 8 octobre 2021 ?
- L'aide financière proposée par le canton sera-t-elle sollicitée ?
- La Municipalité envisage-t-elle d'associer, d'impliquer et de sensibiliser à cette démarche les citoyen-ne-s de Savigny ainsi que les élu-e-s et les bonnes volontés, puisque, comme le rappelle à juste titre la Conseillère d'Etat, les communes et leur population constituent un échelon essentiel pour atteindre des objectifs climatiques ?

Je vous remercie d'avance de vos explications.

Intervention de Mme la Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Je remercie tout d'abord Mme la Conseillère Lara Graz de nous avoir transmis son texte au préalable, me permettant, au nom de la Municipalité, de lui répondre séance tenant de la manière suivante :

- En date du mercredi 16 juin, le Grand Conseil a validé le projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'400'000 pour financer l'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration de la mise en œuvre de leur politique climatique et de durabilité.
- Sur le montant de CHF 2'400'000, CHF 1'600'000 sont destinés à financer les aides aux communes pour l'acquisition et au suivi de la mise en œuvre d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC).
- Cette aide ne peut excéder 50% des dépenses communales en relation avec l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un PECC.

Tel que décrit dans l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Les crédits prévus dans le décret correspondent au montant annoncé par le Conseil d'Etat dans le cadre du Plan Climat Vaudois (PCV) pour la mesure stratégique n° 27 « accompagnement des communes ».

Ce montant sera engagé sur une période de quatre années et couvrira les différentes charges nécessaires à la réalisation de l'objectif.

La subvention vise à encourager les communes à recourir à un accompagnement externe pour les soutenir dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un Plan énergie et climat communal. Ce travail comprend notamment l'identification des objectifs et des mesures, une aide à la rédaction du Plan, un appui administratif pour les demandes de subventions concernant des projets concrets, le suivi de la mise en œuvre.

La charge de travail pour les mandataires externes a été estimée à environ quatre, voire cinq jours par an.

La subvention sera soumise aux conditions générales suivantes, qui seront précisées dans une directive départementale :

- Être une commune ou un groupement de communes
- S'engager à élaborer, à adopter et à mettre en œuvre un PECC
- Recourir à un professionnel pour accompagner la démarche
- S'engager à mettre en œuvre un nombre minimal d'actions sur la durée du programme

Le versement de la subvention s'échelonne, en principe, sur une durée de quatre ans à compter de la décision de subventionnement. Il est prévu que le versement s'effectue par tranches annuelles et qu'il puisse être suspendu si certaines conditions, fixées dans la directive départementale, ne sont plus remplies.

Comme mentionné préalablement, le financement couvrira au maximum 50% des coûts effectifs payés par la commune pour son accompagnement externe. D'éventuels plafonds seront fixés dans la directive afin d'assurer qu'un maximum de communes puisse bénéficier de ce soutien.

Compte tenu des éléments qui précèdent, l'enveloppe de CHF 1'600'000 a été calculée sur la base des projections suivantes pour des coûts d'environ CHF 25'000 sur 4 ans, couverts à 50% par les communes, il a été estimé que le montant total moyen des subventions accordées serait de l'ordre de CHF 12'500.

Afin de répondre plus précisément aux quatre questions de l'interpellation, à savoir.

La Municipalité a-t-elle déjà entrepris des démarches concernant l'élaboration d'un plan climat ?

Non, mais plusieurs actions et études ont déjà été menées, je citerai par exemple :

- La réduction de la consommation de l'éclairage public
- La réduction de la consommation de l'éclairage des bâtiments publics
- Le développement de la production d'électricité photovoltaïque pour les bâtiments communaux
- L'identification et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- La protection de la santé de la population des atteintes dues à la canicule
- Le projet de requalification du centre du village de Savigny

La Commune de Savigny participera-t-elle à la prochaine rencontre entre le Bureau de la durabilité et les communes vaudoises, le 22 juin 2021 et au prochain cours de base PECC le 8 octobre 2021 ?

Je vous réponds par la négative pour la première date, mais par la positive pour la seconde.

L'aide financière proposée par le canton sera-t-elle sollicitée ?

Le déploiement d'un plan climat doit s'opérer de manière transversale. Si l'ensemble du nouveau collège municipal souhaite porter un tel projet, nous envisagerons la demande de l'aide financière de l'Etat, mais cela nécessitera également de porter un montant au budget. En tous les cas, la question sera mise à l'ordre du jour.

La Municipalité envisage-t-elle d'associer, d'impliquer et de sensibiliser à cette démarche les citoyennes et citoyens de Savigny ainsi que les élues et élus et les bonnes volontés ?

À ce stade, la réponse dépendra du choix de la nouvelle Municipalité à la réponse précédente.

M. le Président demande si Mme la Conseillère Lara Graz est satisfaite de la réponse de la Municipalité. Celle-ci répond par la négative et propose l'adoption d'une résolution telle que présentée ci-dessous :

« En raison des défis climatiques actuels, notre commune a un rôle majeur à jouer, à son niveau, pour des actions qui vont compter et contribuer à combattre les dérèglements climatiques.

Le Conseil communal de Savigny demande à la Municipalité de mettre en œuvre dès aujourd'hui et durant la prochaine législature un plan énergie et climat.

Pour ce faire, la Municipalité ralliera le programme PECC (Plan énergie et climat communal) mis en place par le canton et bénéficiera ainsi de subventions et d'un appui technique.

Lorsque le processus sera engagé, la Municipalité impliquera les élues et les élus ainsi que la population dans un but de sensibilisation et de synergie. Une information systématique sur l'évolution des actions sera prodiguée, notamment lors des séances du Conseil communal et, par différents moyens de communication, à la population. »

Après discussions, ce texte de résolution ne pouvant être accepté (car il contenait des injonctions, donc non recevable en l'état) cette interpellation est modifiée en motion (sur proposition de M. le Conseiller Alain Perreten).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et cette motion est soumise au vote. Elle est acceptée avec 25 pour, 16 contre et 8 abstentions.

Initiative par le biais de M. le Conseiller Stéphane Kay, projet de règlement pour la création d'une Commission Permanente d'Urbanisme**M. le Président lit le RC Article 74 Dépôt et développement du droit d'initiative (art. 32 LC)**

- ¹ Lorsqu'un membre veut user de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président du conseil.
- ² La proposition déposée séance tenante est traitée à la prochaine séance.
- ³ La proposition déposée dix jours avant la séance au président du conseil est développée à la plus proche séance.

Bien que le dépôt de cette initiative ait été effectué un jour avant la séance du Conseil communal, M. le Conseiller Stéphane Kay est néanmoins invité à tenir un bref résumé de cette initiative.

Intervention de M. le Conseiller André Peissard

Son collègue Marc Cornut a parlé des Alpes, mais il n'a pas bien compris son intervention. Ce qu'il veut dire est que le comité qui a contesté la décision du CC d'acquérir pour CHF 1'500'000.- le bien du café-hôtel des Alpes en l'état a probablement eu raison au vu de la tournure finale, à savoir l'acquisition par des nouveaux propriétaires proches de Savigny et certainement très sérieux.

Il s'agissait d'une mise en vente publique, alors le prix d'acquisition est probablement inférieur à celui proposé par la Municipalité dans son préavis d'urgence très incomplet. Il semble que des travaux très importants sont actuellement effectués, certainement bien supérieurs à ceux estimés par la Municipalité.

Est-ce que la Municipalité peut dire un mot sur le sujet des Alpes?

Réponse de Mme la Syndique Weidmann Yenny

Le montant d'achat par les nouveaux propriétaires n'est que quelque peu inférieur à celui proposé par la Municipalité.

Remerciements du Bureau

Au nom du Bureau, M. le Président remercie très chaleureusement l'huissier M. Christian Feusi pour ses nombreuses années au service du Conseil communal, et dont c'est la dernière séance ce jour.

Il propose de l'applaudir et lui remet un cadeau de remerciements.

Le nouvel huissier (déjà présent lors des votations fédérales du 13 juin 2021) est M. Michael Gutmann, que M. le Président invite à se lever afin que les membres du Conseil puissent le reconnaître.

La parole est passée à l'assemblée.

La parole n'est plus demandée. M. le Président du Conseil informe des dates suivantes :

- Mercredi 23 juin 2021 à 16h : assermentation des nouvelles autorités communales d'abord au temple, puis au Forum
- Lundi 11 octobre 2021 : Conseil communal

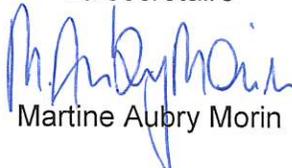
Puis M. le Président du Conseil informe avoir tenu sa dernière séance en tant que Président du Conseil communal. Il remercie pour la confiance accordée durant ces 12 derniers mois.

La séance est levée à 22h40 et la secrétaire du Conseil communal procède au contre-appel.

Le président

Christian Aeschlimann



La secrétaire

Martine Aubry Morin